



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture des Hautes-Alpes  
Direction des Politiques Publiques  
Pôle Coordination – Environnement  
Cellule Développement Durable**

Gap, le **01 JUIN 2026**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° *05-2026-06-01-00009*

Portant modification de la composition de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites des Hautes-Alpes

**Le préfet des Hautes-Alpes**

**VU** le code de l'environnement et notamment l'article R. 341-16 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

**VU** le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 15 – 5°) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2006-261-6 du 18 septembre 2006 instituant la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2025-01-30-00002 du 30 janvier 2025 portant renouvellement de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°05-2025-03-03-00001 du 03 mars 2025 portant modification de la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

**CONSIDÉRANT** le courrier du 18 mai 2026 et la délibération n°DL20260402-050 du 2 avril 2026 de la communauté de communes du Briançonnais désignant ses nouveaux représentants ;

**CONSIDÉRANT** les propositions des associations des maires et présidents de communautés des Hautes-Alpes et des maires ruraux des Hautes-Alpes pour remplacer les élus ayant perdu leur mandat aux dernières élections municipales ;

**CONSIDÉRANT** que la composition de la commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites doit être modifiée afin de prendre en compte ces nouvelles nominations ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes ;

**ARRÊTÉ**

**Article 1 :**

**Formation « de la nature » :**

**1° Collège des représentants des services de l'État :**

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant ;

- la cheffe de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

## 2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

Titulaires	Suppléants
M. Michel FRISON, maire de La Roche de Rame	M. Jean-Louis PONCET, maire de Château-Ville-Vieille
M. Fabrice ROUX, maire de La Roche des Arnauds	M. Serge AYACHE, maire de Fouillouse
M. Christian HUBAUD, conseiller départemental	M. Rémi ROUX, conseiller départemental
Mme Evelyne COLONNA, conseillère départementale	Mme Françoise PINET, conseillère départementale

## 3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

Titulaires	Suppléants
M. Jean-Luc PELLOUX (chambre d'agriculture)	M. Christophe BOYER (chambre agriculture)
Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)	M. Michel SARRAZIN (CRPF)
M. Claude REMY (Arnica Montana)	Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)
M. Bernard PATIN (SAPN)	M. Alain GIRODON (SAPN)

## 4 ° Collège des personnes compétentes en matière de protection de la flore et de la faune sauvage ainsi que des milieux naturels :

Titulaires	Suppléants
Le directeur du Parc National des Écrins ou son représentant	
Mme Martine MARLOIS (directrice environnement)	M. Michel PHISEL (personne qualifiée)
Mme Anne GOUSSOT (PNR Queyras)	M. Marc FIQUET (PNR Queyras)
Mme Émilie RUIN, (PNR Baronnies provençales)	Mme Fabienne MELINE (PNR Baronnies provençales)

## Formation « Sites et Paysages » :

### 1° Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- un représentant de la direction départementale des territoires compétent en matière de protection e l'environnement ;
- un représentant de la direction départementale des territoires compétent en matière d'aménagement ;
- la cheffe de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Gérald MARTINEZ, maire de Saint-Léger-les Mélèzes	M. Bertrand BAULET, maire de Remollon
M. Jérôme ARNAUD, maire de Chorges	Mme Brigitte GENTELINI, maire de Saint-André-d'Embrun
M. Benoît ROUSTANG, président du SCOT de l'aire Gapençaise	M. Jean-Pierre PIC, SCOT Briançonnais
M. Lionel PARA, conseiller départemental	Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD, conseillère départementale

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Jean-Luc PELLOUX (chambre d'agriculture)	M. Christophe BOYER (chambre agriculture)
Mme Marie-Christine RENAUD (CRPF)	M. Michel SARRAZIN (CRPF)
M. Hervé GASDON (SAPN)	Mme Lucienne BALLANGE (SAPN)
M. Jean-Philippe SALLEY (délégué départemental 05 FED et président Association Haut Buëch Nature )	M. Rémy BERNADE (Mountain Wilderness)

4 ° Collège des personnes compétentes en matière d'aménagement et d'urbanisme, de paysage, d'architecture et d'environnement:

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
M. Gilles COROMP (architecte)	Mme Magali CHETAIL BAILLON (architecte)
Mme Annunzia TRISCHITTA (architecte)	M. Bernard SARLIN (délégué fondation du patrimoine)
M. Yannick RONZONI (paysagiste)	Mme Anne ROMANINI (paysagiste)
Mme Émilie RUIN (PNR Baronnies provençales)	Mme Fabienne MELINE (PNR Baronnies provençales)

**Formation « de la publicité » :**

1° Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- la cheffe de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Hautes-Alpes ou son représentant.

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

**Titulaires**

Mme Marie BELLON, maire de Villar Loubière  
M. Jean-Pierre COLLE, maire de Champoléon  
M. Lionel PARA, conseiller départemental

**Suppléants**

M. Gérard BORDIGA, maire de Jarjayes  
M. Serge GIORDANO, maire de Saint-Martin-de-Queyrières  
M. Christian HUBAUD, conseiller départemental

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

**Titulaires**

M. Jean-Luc PELLOUX (chambre d'agriculture)  
M. Matthieu BETH (paysages de France)  
Mme Anne Chantal DESCAMPS (SAPN)

**Suppléants**

M. Christophe BOYER (chambre agriculture)  
M. Armand GUERIN (paysages de France)  
M. Bernard PATIN (SAPN)

4 ° Collège des professionnels représentants les entreprises de publicité et les fabricants d'enseigne :

**Titulaires**

M. Stéphane GAFFORI (CITYZ MEDIA)  
Mme Barbara BLOT (MPE-Avenir)  
M. Jérôme BLANC (fabricant d'enseignes)

**Suppléants**

Mme Sonia RIBARIC (CITYZ MEDIA)  
M. Adrien AUTHIER (MPE-Avenir)  
M. Denis DUGELAY (fabricant d'enseignes)

**Formation « des Unités Touristiques Nouvelles » :**

1° Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- un représentant de la direction départementale des territoires compétent en matière de protection de l'environnement ;
- un représentant de la direction départemental des territoires compétent en matière d'aménagement ;
- la cheffe de l'unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant.

2° Collège des élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné :

**Titulaires**

M. Patrick RICOU, conseiller départemental  
Mme Claire BARNEOUD, communauté de communes du Briançonnais  
M. Sébastien BONNAFFOUX, maire de Les Orres  
M. Régis SIMOND, maire de Risoul

**Suppléants**

Mme Maryvonne GRENIER, conseillère départementale  
M. Jean-Franck VIOUJAS, communauté de communes du Briançonnais  
Mme Alexandra BUTEL, maire du Dévoluy  
Mme Muriel JOURDAIN, maire de Montgenèvre

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

**Titulaires :**

M. Alain MOTTE (FDSEA)

Mme la déléguée territoriale de l'agence régionale de santé ou son représentant

M. Rémy BERNADE (Mountain Wilderness)

M. Bernard PATIN (SAPN)

**Suppléants**

M. Edouard PIERRE (FDSEA)

Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)

M. Hervé GARDON (SAPN)

4 ° Collège des représentants des chambres consulaires et organisations socioprofessionnelles intéressées :

**Titulaires**

M. Yvan CHAIX (agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes)

M. Thierry COSSON (industrie hôtelière des Hautes-Alpes - « umih 05 »)

M. Patrick ARNAUD (domaines skiables de France – section Alpes du Sud)

M. Jean-Luc PELLOUX (chambre d'agriculture)

**Suppléants**

M. Sébastien BELLUE (agence de développement économique et touristique des Hautes-Alpes)

M. Marc GUEYDON (industrie hôtelière des Hautes-Alpes - « umih 05 »)

M. Xavier CORNE (domaines skiables de France – section Alpes du Sud)

M. Christophe BOYER (chambre d'agriculture)

**Formation « des carrières » :**

1° Collège des représentants des services de l'Etat :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- le chef de l'unité interdépartementale des Alpes du Sud de la DREAL PACA ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant.

2 ° Collège des élus des collectivités territoriales :

**Titulaires**

Le président du Conseil départemental des Hautes-Alpes

M. Marc VIOSSAT, conseiller départemental

M. Jean-Claude FAVIER, maire de Ventavon

**Suppléants**

M. Christian HUBAUD, conseiller départemental

Mme Françoise PINET, conseillère départementale

M. Rémi COSTORIER, maire de Lardier-et-Valença

3 ° Collège de personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et de représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

**Titulaires**

M. Jean-Luc PELLOUX (chambre d'agriculture)

Mme Françoise HOMAND (Arnica Montana)

M. Bernard PATIN (SAPN)

**Suppléants**

M. Christophe BOYER (chambre agriculture)

M. Claude REMY (Arnica Montana)

M. Hervé GARDON (SAPN)

4 ° Collège de représentants des exploitants de carrières et des utilisateurs de matériaux de carrières :

**Titulaires**

M. Lionel PARA (SAB)  
M. David BERGER (routière du midi)  
M. Jérôme ANDRE (BTP 05)

**Suppléants**

M. Jean-François PASCAL ( Ets Pascal )  
M. Jérôme BOZZARELLI (CBA)  
M. Benjamin POINCELET (BTP 05)

**Formation « de la faune sauvage captive » :**

1° Collège des représentants des services de l'État :

- le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région PACA ou son représentant ;
- le directeur départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant ;
- le directeur départemental des territoires ou son représentant.

2° Collège des élus des collectivités territoriales :

**Titulaires**

M. Alain LAUGIER, maire de Saint Pierre Avez

M. Henri PERRIER, maire de La Chapelle en Valgaudemar

Mme Evelyne COLONNA, conseillère départementale

**Suppléants**

M. Rodolphe PAPET, maire de Saint Jean Saint Nicolas

M. Gilles CREMILLIEUX, maire d'Orpierre

M. Marc VIOSSAT, conseiller départemental

3 ° Collège des représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et des scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :

**Titulaires**

M. Roger GARCIN (scientifique)  
M. Yoann BUNZ (PNE)  
Mme Eléonore MATUSZAK (SAPN)

**Suppléants**

Mme Julie MERLIN (vétérinaire NAC)  
M. Damien COMBRISON (PNE)  
M. Thierry CHEVRIER (fédération des chasseurs des Hautes-Alpes)

4 ° Collège des responsables d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques :

**Titulaires**

Mme Cindy GALANDRIN (éleveuse)  
M. François MERCAT (personne qualifiée)  
M. Michel PHISEL (personne qualifiée)

**Suppléants**

M. Raphaël GALANDRIN (éleveur)  
M. Maxime SARTON (pisciculteur)  
M. Yoan EYNAC (éleveur NAC)

**Article 2 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3 :** Les membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites doivent observer une discrétion absolue en ce qui concerne les faits et observations dont ils peuvent avoir connaissance dans l'exercice de leur mandat.

**Article 4 :** Le secrétaire général de la préfecture des Hautes-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes-Alpes et notifié à toutes les personnes concernées.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
~~le Secrétaire Général~~  
de la préfecture des Hautes-Alpes

*Benoit* **ROCHAS**

